



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE

FR

## Conclusions du Conseil sur la Birmanie/le Myanmar

*3009ème session du Conseil AFFAIRES ETRANGERES  
Luxembourg, le 26 avril 2010*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil réaffirme que l'Union européenne se tient fermement aux côtés du peuple birman/du Myanmar. L'UE demeure un grand bailleur de fonds de ce pays et elle est disposée à renforcer son assistance à la population afin d'en améliorer la situation sociale et économique.
2. Le Conseil engage les autorités de la Birmanie/du Myanmar à prendre des mesures pour favoriser une transition pacifique vers un système de gouvernement démocratique, civil et n'excluant personne. Le Conseil souligne que seul un véritable dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris les groupes ethniques et l'opposition, permettra de relever les défis politiques et socioéconomiques auxquels le pays est confronté.
3. Le Conseil craint sérieusement que les lois électorales telles qu'elles ont été publiées début mars ne garantissent pas la tenue d'élections libres et régulières et il note que les autorités de la Birmanie/du Myanmar doivent encore prendre les mesures nécessaires pour que les élections prévues dans le courant de cette année soient crédibles, transparentes et ouvertes à tous. Le Conseil demande une nouvelle fois la libération des prisonniers et détenus politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi.
4. Le Conseil estime qu'il est nécessaire de proroger d'un an les mesures restrictives prévues dans l'actuelle décision de l'UE. Le Conseil souligne qu'il est prêt, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, à réviser, à modifier ou à renforcer les mesures qu'il a déjà adoptées. L'UE est prête à répondre d'une façon positive à tout progrès réel qui interviendrait en Birmanie/au Myanmar.

# P R E S S E

5. Pour favoriser la réalisation des progrès nécessaires, l'UE est prête à poursuivre son dialogue avec les autorités de la Birmanie/du Myanmar et avec toutes les autres parties prenantes concernées. Elle a l'intention d'envoyer une mission exploratoire dans le pays afin de tenir des pourparlers à haut niveau, dans l'espoir d'instaurer la confiance et de favoriser la progression du processus politique vers les objectifs fixés.
6. Le Conseil déclare soutenir fermement la poursuite du travail accompli par l'envoyé spécial de l'UE, M. Piero Fassino, et invite les autorités de la Birmanie/du Myanmar à coopérer pleinement avec lui.
7. Le Conseil engage le gouvernement de la Birmanie/du Myanmar à intensifier son dialogue avec la communauté internationale afin de favoriser une transition pacifique vers la démocratie. Il réaffirme le soutien de l'UE à la mission de bons offices entreprise par le Secrétaire général des Nations unies et salue son engagement personnel constant en faveur du processus politique; il appelle les autorités de la Birmanie/du Myanmar à engager un véritable dialogue avec les Nations unies. L'UE continuera de soutenir activement le Groupe des amis du Secrétaire général et abordera la question de la situation dans le pays et de ses implications possibles pour la stabilité régionale avec les principaux acteurs, y compris l'ASEAN et ses États membres, les États-Unis, l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon et la Russie.
8. Le Conseil note avec satisfaction la déclaration faite le 9 avril 2010 par le président de l'ASEAN à l'occasion du 16ème sommet de l'association, qui a souligné l'importance d'une réconciliation nationale au Myanmar et de la tenue d'élections générales libres, régulières et ouvertes à tous. Le Conseil note aussi avec satisfaction les déclarations faites à titre individuel par des membres de l'ASEAN ainsi que par le Japon, indiquant qu'il fallait que l'ensemble des prisonniers et détenus politiques soient libérés, y compris Daw Aung San Suu Kyi. L'UE se réjouit à la perspective de poursuivre un dialogue étroit avec ses partenaires de l'ASEAN sur cette question - la prochaine occasion se présentera lors de la réunion UE/ASEAN au niveau ministériel qui se tiendra en mai à Madrid.
9. Le Conseil se félicite de l'adoption de la résolution 13/25 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et approuve le rapport du Rapporteur spécial des Nations unies, M. Quintana. Il engage les autorités de la Birmanie/du Myanmar à coopérer avec ce dernier de façon constructive et à respecter intégralement les recommandations des Nations unies, en prenant d'urgence des mesures visant à mettre un terme aux violations des droits de l'homme et du droit humanitaire reconnus internationalement."